

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DECEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

**Transports en commun  
– Prolongation de la  
ligne T – Avenant n° 6 à  
la convention  
d'exploitation du réseau  
de bassin de Saint-  
Germain-en-Laye –  
Aigremont –  
Chambourcy –  
Fourqueux – Mareil-  
Marly**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 28 décembre 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille sept, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Étaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAIAT\*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL\*, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS\*, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER\*, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13-03-04-06-07-16-17)

\*Monsieur HAIAT (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13)

\*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs)

\*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI  
Madame CADOREL à Monsieur MOREL

\*Monsieur RAVEL à Madame CROS  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur BINET à Madame FRYDMAN

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur BAZIN d'ORO

**N° DE DOSSIER** : 07 H 10

**OBJET** : TRANSPORTS EN COMMUN – PROLONGATION DE LA LIGNE T - AVENANT N°6 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU DE BASSIN DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – AIGREMONT – CHAMBOURCY – FOURQUEUX – MAREIL-MARLY

**RAPPORTEUR** : Madame GENDRON

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Afin de répondre à la demande de nombreux Saint-Germainois, quatre courses ont été prolongées sur la ligne T, depuis septembre 2007, en heures creuses, jusqu'à la gare du Bel Air.

Les lignes A, S, et T étant exploitées conjointement, ces modifications sur la ligne T ont entraîné plusieurs aménagements d'horaires sur la ligne S. Le coût annuel de l'ensemble des aménagements est de 2 350,90 € T.T.C. et doit faire l'objet d'un avenant à la convention de bassin.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 6 à la convention de bassin, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

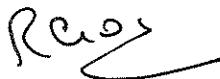
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

